

Qu'est-ce qu'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) ?

Également appelé « chaucidou », une CVCB vise à améliorer les conditions de circulation des cyclistes sur les routes, notamment lorsque les aménagements classiques se révèlent impossibles à réaliser (largeur de voirie insuffisante, trafic trop important, etc.).

Quels sont ses atouts ?

- Un aménagement rapide, économique et plus vertueux.
- Une meilleure sécurité pour les cyclistes avec une réduction de vitesse des automobilistes (50 à 70km/h maximum).

Comment fonctionne une CVCB ?



Pour les automobilistes, 3 cas de figure se présentent.

- 1 La route est dégagée : je circule au centre de la chaussée.
- 2 Je croise un véhicule : je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable.
- 3 Je croise un véhicule et il y a un vélo sur la bande cyclable : je me rabats à droite derrière le vélo et j'attends que le véhicule soit passé pour doubler le cycliste qui est prioritaire, sur la voie centrale.



En savoir plus sur ce mode de déplacement en scannant ce QR Code.



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77

Département de Seine-et-Marne - 03/2025 IMPRIMÉ VERT

seine&marne

LE DÉPARTEMENT



TRAVAUX

EN ATTENTE DE BAT

Création du Grand itinéraire cyclable 1

Les Comtes de Champagne, de Provins à Coulommiers.

Phase 2 : Rouilly → Saint-Hilliers / Amillis → Beauthel-Saints

À partir de fin mars 2025 pour une durée estimée à 7 mois



seine-et-marne.fr





OLIVIER LAVENKA

Vice-président du Département en charge de l'aménagement des territoires, des routes, des politiques contractuelles et de l'agriculture
Maire de Provins

Poumon vert de l'Île-de-France, la Seine-et-Marne est un territoire de grands espaces, façonnée par les eaux et dotée d'un des plus beaux patrimoines forestiers d'Europe. Située aux portes de Paris et ouverte sur le Grand Est, les Hauts-de-France, le Centre et la Bourgogne, elle est aussi une terre d'échanges grâce à ses nombreuses infrastructures routières, ses itinéraires de randonnées et ses circuits touristiques qui cheminent notamment le long des fleuves et des cours d'eau.

Ces atouts font de la Seine-et-Marne un département particulièrement propice au développement de la pratique du vélo, véritable aspiration citoyenne en matière de nouvelles mobilités, plus douces et plus respectueuses de l'environnement.

C'est pour développer, accompagner et encourager cette pratique que le Département a mis en place un Plan Vélo, renforçant entre autres son action en faveur des déplacements de loisirs. Ce réseau d'itinéraires touristiques est constitué de l'ensemble des véloroutes nationales, de la Scandibérique et sera complété des Grands itinéraires cyclables (GIC) départementaux, permettant notamment de favoriser le slow tourisme en Seine-et-Marne.

Aussi ambitieux que volontariste, le Département de Seine-et-Marne investit dans une mobilité plus douce et plus durable au service des usagers et de l'attractivité de notre territoire.

Partageons la route, avançons ensemble.



BRICE RABASTE

Vice-président du Département en charge des transports et des mobilités



Le Département a identifié **8 grands itinéraires cyclables (GIC)**, qui offriront des possibilités de circuits à la découverte de la diversité des paysages et terroirs de Seine-et-Marne.

Le GIC 1 « Les Comtes de Champagne », long de 39 km, reliera les communes de Provins et Coulommiers en passant par Beton-Bazoches.

Après une première portion réalisée à l'été 2024 entre Saint-Hilliers et Dagny et de Beautheil-Saints à Coulommiers, de nouveaux travaux sont prévus à partir de fin mars 2025 pour une durée estimée à 7 mois. Ils consisteront à poursuivre la réalisation du GIC avec la création :

- de **chaussées à voie centrale banalisée (CVCB)** de Saint-Hilliers à Rouilly sur la RD 55, et d'Amillis à Beautheil-Saints sur la RD 15 ;
- d'une voie verte dans la traversée du hameau de Beaugard, sur les communes de Bezalles, Saint-Hilliers et Champcenest.

Des fermetures de routes, ponctuelles et discontinues, auront lieu en fonction des contraintes des chantiers (des déviations seront mises en place).

Une 3^e phase de travaux permettra de finaliser ce grand itinéraire cyclable sur les secteurs de Provins et de Dagny en 2026.



Le montant de cette opération s'élève à 2,9 millions d'euros.